

Image not found or type unknown



Résiliation mutuelle pour cause d'expatriation

Par **alain_33**, le **18/07/2015** à **20:00**

Bonjour,

En principe un contrat de mutuelle est résiliable lorsque l'on part s'installer à l'étranger plus d'un an. Est on obligé d'attendre cette année ou est ce immédiat dès la déclaration avec évidemment justificatifs à la clé?

Merci pour vos réponses.

bien cordialement